



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

N°.....MJCCPV/SG/DC/DJASE

MINISTERE DE LA JEUNESSE,
DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE ET
DE LA PROMOTION DU VOLONTARIAT. *ad. 1/2* Dakar, le

Le Ministre

CIRCULAIRE

Objet: Campagne 2018 des Collectivités éducatives

La campagne 2017 des Collectivités éducatives est arrivée à terme le samedi 30 décembre 2017, avec l'examen écrit pour l'obtention des diplômes d'Etat de directeur et de moniteur de collectivités éducatives avec **1079 candidats moniteurs** et **33 candidats directeurs**. Nous avons obtenu les résultats suivants : **29 candidats directeurs** et **844 candidats moniteurs** admis.

La campagne 2017 a aussi été marquée par :

- l'organisation de **108** Collectivités éducatives contre **136** en 2016 ;
- la participation de **11 096** enfants contre **12 421** en 2016 ;
- un effectif de **2070** membres de l'encadrement contre **2 866** en 2016.

Ces collectivités éducatives ont été organisées aussi bien au Sénégal, qu'à l'étranger, notamment dans les pays suivant : Espagne, Maroc, Portugal, Cap Vert, France, Dubaï, Belgique, Gambie.

Au titre des sessions de formation, on a enregistré :

- **28 stages de formation initiale de moniteurs ;**
- **13 stages de recyclage de moniteurs ;**
- **03 stages de recyclage de directeurs ;**
- **01 stage initial de formation de Directeurs.**

Le stage de recyclage des surveillants de baignade qui a été programmé ne s'est pas réalisé compte tenu de nombre d'inscrits.

Le thème de la campagne 2017 : «**Eduquer les enfants pour l'avenir** » « **Yaar ndaw ngir euleuk** » a fait l'objet d'une bonne exploitation à travers des activités riches et variées dans les différentes collectivités éducatives et aussi dans l'élaboration des épreuves écrites de l'examen des directeurs et leur formation initiale.

Aussi, les efforts consentis et les progrès réalisés par l'ensemble des acteurs pour le bon déroulement de la campagne sont importants. La présente édition ne dérogera pas à la règle et c'est dans le souci de l'inscrire dans l'amélioration continue de l'environnement des collectivités éducatives, que j'ai retenu les mesures ci-après :

1. Thème pour l'année 2018

Pour la présente campagne, j'ai décidé, pour assurer la continuité de certaines activités, en rapport avec le libellé même du département ministériel (MJCCPV), et la vision du Chef de l'Etat à travers la Plan Sénégal Emergent (PSE) de mettre en chantier le thème suivant:

«Collectivités éducatives et construction citoyenne de la nation. »

Comme par le passé, il est demandé aux directeurs et œuvres organisatrices :

- d'installer à l'entrée du site d'accueil une banderole ou enseigne mentionnant le thème de la campagne et le sous thème qui aura été choisi;
- de renforcer les capacités des enfants en matière de civisme et de citoyenneté.

2. les Stages de formation initiale

Sont habilités à organiser des stages de formation initiale de moniteurs:

- l'Institut national supérieur de l'Education populaire et du Sport (INSEPS);
- le Centre national d'Education populaire et sportive (CNEPS);
- les Centres départementaux d'Education populaire et sportive (CDEPS);
- les Espaces-jeunes;
- les Ecoles nationales de formation d'éducateurs;
- les Associations à objet socio-éducatif dûment autorisées.

Les chefs de stage doivent:

- veiller au profil des moniteurs d'appui qui doivent avoir un bon niveau d'études ;
- être expérimentés d'au moins trois (03) ans ;
- veiller au respect strict des règles en matière de gestion du budget;
- exiger la présentation d'un certificat de visite médicale à tous les membres de l'encadrement, au même titre que les stagiaires;
- disposer d'une copie du dossier administratif du stage. **!**

Afin de diligenter le traitement des demandes d'autorisation de formation initiale et de recyclage de moniteur de Collectivités éducatives, les services déconcentrés du département sont autorisés à juger sur place et sur pièces les dossiers et de donner, au besoin, un accord de principe aux œuvres qui remplissent les conditions requises afin de minimiser les délais de forclusion.

L'accord de principe ne vaut pas autorisation. Seul le Ministre en charge de la Jeunesse est habilité à autoriser une session de formation pour le personnel d'encadrement des Collectivités éducatives.

Les intéressés doivent faire parvenir lesdites demandes au Ministre en charge de la Jeunesse au moins quinze (15) jours avant le démarrage de la session de formation.

Les modules obligatoires pour le recyclage des moniteurs sont:

- la lecture commentée de la présente circulaire;
- le thème de la campagne;
- la prise en charge des enfants handicapés en collectivité éducative ;
- la pédagogie du chant.

Les recyclages des directeurs et des surveillants de baignade se dérouleront sous forme de séminaires organisés par, la **Direction de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives** ou par des associations « faitières » suivant un contrat d'exécution.

La direction veillera, lors des stages de formation initiale au profil des stagiaires qui doivent avoir le niveau d'études du baccalauréat.

Les modules obligatoires pour le recyclage des directeurs sont:

- la lecture commentée de la présente circulaire;
- le thème de la campagne;
- les documents comptables d'une collectivité éducative ;
- le rapport de prospection d'un site d'implantation ;
- les procédures de passation des marchés publics ;
- un exposé sur la lettre de politique sectorielle jeunesse ;
- un exposé sur le plan Sénégal émergeant ;
- un exposé sur l'organigramme du MJCCPV.

Quant au recyclage des surveillants de baignade, les modules sont :

- la lecture commentée de la circulaire ;
- le thème de la campagne ;
- les mesures de sécurité au cours de la baignade en mer et en piscine ;
- la pédagogie de l'apprentissage de la natation.

Les modules facultatifs pour le recyclage des directeurs, des surveillants de baignade et des moniteurs sont à l'initiative des chefs de stage suivant les besoins des stagiaires.

Les dispositions contenues dans les circulaires précédentes, non contraires à la présente, restent en vigueur.

En comptant sur la précieuse collaboration de tous les partenaires pour l'atteinte de nos objectifs quantitatifs et qualitatifs, je vous souhaite une très bonne campagne 2018 des Collectivités éducatives.



Les dispositions contenues dans les circulaires précédentes, non contraires à la présente, restent en vigueur.

En comptant sur la précieuse collaboration de tous les partenaires pour l'atteinte de nos objectifs quantitatifs et qualitatifs, je vous souhaite une très bonne campagne 2018 des Collectivités éducatives.

